



Ministre de l'Intérieur

Police

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

FAQ 2009-24

Date d'émission

19-10-2009

OBJET Problèmes rencontrés avec la déclaration de précompte professionnel – Année de revenus 2008

Chargé de dossier SSGPI Contactcenter Tel 02 554 43 16

Notre zone de police a reçu un courrier du Centre de documentation (précompte professionnel) mentionnant qu'il n'y avait pas de concordance entre le relevé récapitulatif 325 et le formulaire de déclaration E-274 pour ce qui concerne le précompte professionnel dû pour l'année 2008. Quelles démarches doivent être entreprises *in casu* par le comptable spécial ?

Ces derniers jours, le SSGPI a été régulièrement interpellé par rapport à la déclaration fiscale des résultats de calcul pour l'année de revenus 2008. Différentes zones de police auraient reçu un message de leur Centre de documentation mentionnant qu'il y avait un problème avec le relevé récapitulatif.

Le Centre de documentation a effectué une comparaison entre le relevé récapitulatif (annuel) 325 et le formulaire E-274 (mensuel). Si cette comparaison donnait une différence comme résultat, un courrier a alors été directement adressé par le Centre de documentation à la zone de police concernée.

Le comptable spécial ne doit entreprendre **aucune** démarche particulière pour remédier à cette différence entre le relevé récapitulatif 325 et le formulaire E-274.

Le Service Central des Dépenses Fixes (SCDF) nous a en effet confirmé qu'il allait faire le nécessaire à ce sujet dans les plus brefs délais.

-----XXXXX-----